

N° 7
ANNÉE 78, N° 3

L
O
U



L U M E . . .

**BULLETIN
D'INFORMATION
DE LA VIE
GUILLAUMOISE**

**-----
Directeur de la publication: J.P. Ravel
-----**

LE D^r DURANDY

N'EST PLUS . . .

Le Docteur DURANDY, ancien maire de GUILLAUMES nous a quitté cet été dans sa 72^{ème} année, après une cruelle maladie. C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que la population de GUILLAUMES et du CANTON a appris ce décès.

Le Docteur Maurice DURANDY était issu d'une vieille famille du terroir. Son père, Just DURANDY fut conseiller général du Canton de GUILLAUMES pendant 30 ans et son grand-père fut président du Conseil Général.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, il milita dans la Résistance au cours de la guerre de 1939-45 et c'est en 1947 qu'il devint Maire de GUILLAUMES où il fut reconduit dans ses fonctions par la population, trois décennies durant. Il fut également Conseiller Général du Canton, président du Syndicat Intercommunal de VALBERG et Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole.

Ses obsèques ont été célébrées en présence d'une nombreuse assistance malgré le caractère de stricte intimité que la famille voulait conserver à la cérémonie. La messe fut présidée par l'abbé Jean-Baptiste MAUREL, ancien curé de GUILLAUMES et ami de la famille, assisté de M. l'abbé PROCACCI, curé de la paroisse. Au cours de son homélie, le doyen MAUREL a retracé en quelques mots émouvants, les qualités d'intégrité et de simplicité du Docteur DURANDY.

De nombreuses gerbes de fleurs témoignaient la sympathie et la reconnaissance de la population, du Conseil Municipal, du personnel communal, des anciens combattants et de nombreux amis et associations. L'inhumation a eu lieu ensuite dans un caveau de famille au nouveau cimetière.

Le Docteur DURANDY s'était entièrement consacré à son village qu'il aimait et malgré les difficultés rencontrées, est arrivé à faire de GUILLAUMES ce qu'il voulait: le joyau du Haut-Var.

Rappelons que c'est en 1965 que le Docteur DURANDY avait créé " LA TRIBUNE de GUILLAUMES " dans un souci de tenir la population informée sur les problèmes communaux et sur les décisions prises par le Conseil Municipal.

Je rappellerai pour mémoire les réalisations les plus marquantes de sa magistrature sans entrer dans le détail: Travaux de grosses réparations et d'aménagement de l'Ecole de Guillaumes. La construction de l'Hôtel des Postes, du Foyer Rural avec aménagement du centre de secours. Construction de 10 garages communaux. Travaux de consolidation aux ruines du Château. Création d'un complexe de sports et de loisirs De-là le Var avec installation d'un caravanning, de deux terrains de tennis, d'un terrain de jeux pour les enfants et d'un bâtiment appelé Club-House. L'agrandissement du cimetière. Remplacement de la toiture sur l'immeuble de la perception et de la Mairie avec aménagement intérieur. De nombreux travaux dans les bâtiments communaux affectés au culte dont nous noterons en particulier la remise en état du clocher de Guillaumes avec l'électrification des cloches. Travaux à la toiture et au clocher de la chapelle de N.D. de Buyei. Pose d'une horloge au clocher de l'église de Bouchanières....

De nombreux travaux dans le domaine des voiries: remise en état de diverses voies communales et construction d'un pont sur le Var.

Le Docteur DURANDY s'est attaché au désenclavement des différents quartiers. C'est ainsi qu'en 1975, le hameau du quartier des Geyrand à Bouchanières fut désenclavé et celui des Points en 1976, sans oublier l'ouverture du chemin de Villetale en 1972 ainsi que celle de nombreux chemins afin de desservir tous les quartiers isolés.

Je noterai pour conclure ce bref aperçu des nombreuses réalisations qui ont été exécutées à GUILLAUMES sous les différentes municipalités DURANDY:

Acquisition de terrains à GUILLAUMES et à VALBERG pour la pratique de sports d'hiver, l'électrification rurale, l'éclairage public à Guillaumes et à Valberg. Nombreuses adductions d'eau et assainissement du village. Enfin, un projet que le Docteur DURANDY portait depuis longtemps dans son coeur et qui a enfin vu le jour: je veux parler de la construction de la caserne de gendarmerie dont la réception des travaux a eu lieu au courant de l'été. Hélas, le destin n'a pas voulu que Maurice DURANDY ait le plaisir et la satisfaction de voir son oeuvre achevée.

Il est vrai que les inaugurations officielles ne lui plaisaient pas. Il préférerait, disait-il, utiliser l'argent dépensé à de pantagruéliques repas, à d'autres fins, comme par exemple, organiser des journées attractives pour la population. C'est ainsi que les Guillaumoises et les habitants avaient commencé à prendre l'habitude d'attendre sur la place du village, vers le 14 Juillet, deux cars transportant des groupes du folklore international.

Aujourd'hui, le Docteur DURANDY n'est plus mais son oeuvre reste. Il laissera certainement dans la mémoire de tous les Guillaumoises, le souvenir d'un homme simple, dévoué, honnête et courtois.

André RAVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 73

Tous les conseillers sont présents sauf M. PAZZI Bernard qui avait donné procuration à M. GIRIBONE et M. RAVEL André.

Mme GHIGO Colette est secrétaire de séance (désignée par M. RAVEL Francis)

VOIRIE COMMUNALE DÉSENCLAVEMENT CIMETIÈRE ET EGLISE BOUCHANIÈRES:

M. RAVEL F. informe le Conseil que l'enquête n'a donné lieu à aucune observation. M. GIRIBONE fait remarquer qu'aucune affiche concernant cette enquête n'a été apposée à Bouchanières. Réponse: " Les personnes concernées ont été informées par courrier recommandé" Est-ce cela une enquête publique ? Non certainement pas. Il est cependant promis qu'à l'avenir, les affiches seront mises dans les quartiers concernés.

M. GIRIBONE informe le Conseil qu'il a appris qu'un clapier privé serait utilisé pour l'empierrage de la route, il ne trouve pas normal que le montant de l'empierrage figure dans le montant des travaux. Réponse de M. GHIGO qui avait été invité par M. RAVEL F. à assister au Conseil: " cela ne vous regarde pas; c'est une affaire entre l'entrepreneur et le propriétaire du clapier"

M. GIRIBONE insiste et dit qu'il ne trouve pas normal que la Commune paie une fourniture alors que l'on sait qu'elle est gratuite. Il souhaite qu'avec cet argent économisé, la route soit poursuivie dans d'autres propriétés ce qui correspond aux souhaits des habitants.

MBAUDIN Robert et BRUN Roger pensent qu'il faudra faire quelque chose, ils comprennent le sens de l'intervention de M. GIRIBONE.

M. GRAILLE René est désigné pour assister le Maire lors de la dévolution des travaux.

VILLAGE VACANCES FAMILLES:

Un avant-projet détaillé s'attachant spécialement à l'intégration dans le site est à l'étude.

Après approbation de ce projet, l'appel d'offres pourrait avoir lieu fin 78 et les travaux pourraient commencer au printemps 79.

-Un projet d'accès a été étudié par l'Equipement. Le montant provisionnel est fixé à 287 842,38 F. La part des honoraires pour l'Equipement sera de 9 898,80 F.

M. GHIGO prend la parole pour préciser que LOU LUNE a publié un article sur les honoraires des ingénieurs; il tient à préciser qu'il ne touche pas tout: un partage est fait avec ses supérieurs de Nice.... Il remercie également M. RAVEL Francis pour tous les projets qu'il lui donne à étudier: cela lui permet de justifier et de maintenir son personnel à Guillaumes.

-alimentation en eau potable et assainissement pour le V.V.F.: il est demandé aux services de la D.D.E. d'établir un projet.

° M. GIRIBONE précise que le quartier de la Scierie manque souvent d'eau l'été.

° Il se demande si le débit sera suffisant pour alimenter le V.V.F.

° M. BAUDIN lui répond en levant les bras au ciel: "Vous n'avez pas vu toute l'eau qui se perd chez vous à Pessigaud, Guillaumes ne manque pas d'eau"

° M. GIRIBONE répond qu'il n'a jamais dit que Guillaumes manquait d'eau mais

° qu'il s'agit du quartier de la scierie. Si le débit actuel est insuffisant,

° une fois les V.V.F. construits, Guillaumes manquera d'eau: l'eau qui se perd

° à Pessigaud n'EST PAS CANALISEE."

REMBOUSEMENT FRAIS D'INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS:

MONTANT DU REMBOUSEMENT: 225,00 F

AMENAGEMENT PARCOURS PROMENADE SUR LA BARRICADE:

projet établi par l'Equipement de Guillaumes.

Il est prévu: a) aménagement du chemin existant avec revêtement

b) fourniture et pose de terre végétale

c) fourniture et plantation d'arbres

d) fourniture et pose de bordures bacs à fleurs et bancs

e) fourniture et pose de demi buses pour l'arrosage

f) exécution de murs en maçonnerie

g) engazonnement

Total prévu: 150 000,00 F

La commune touchera une subvention de 50% au titre des fonds d'intervention et d'action pour la Nature et l'Environnement.

La Commune sollicite une subvention du département la plus élevée possible.

M. RAVEL demande s'il est possible de prévoir une piste pour les enfants genre planche à roulettes ou patins. (il s'agit bien entendu de Jean-Paul)

Dans cet esprit, M. GIRIBONE fait remarquer que ce projet est l'objet de l'Equipement et non du Conseil. Il aurait fallu que le Conseil émettent des vœux et que l'Equipement établisse le projet en fonction des souhaits des Conseillers. C'est au conseil à choisir l'emplacement des bancs, les essences d'arbres à planter, c'est au Conseil à décider s'il mettra des bacs à fleurs car en l'occurrence il convient mieux de planter en pleine terre!

M. GHIGO prend très mal les remarques de M. GIRIBONE et veut quitter la table du Conseil.

CRÉATION REGIE DE RECETTES AU CLUB HOUSE:

IL EST institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants: vente de boisson hygiénique, droits perçus au moyen de carnets à souche: 3,00 F.

Le montant maximum que le régisseur est autorisé à conserver est de 500,00 F le régisseur doit venir verser le montant total des encaissements tous les mois.

Le régisseur sera désigné par le Maire

Il est dispensé de verser un cautionnement

TELEKIT: Montant des travaux: 32 000 F dont 12 800 F du Département. La commune emprunte 19 200 F dont les annuités seront prises en charge par la Société des Téléphériques.

La caisse d'épargne sollicitée pour cet emprunt ne fait des emprunts que d'un montant de plus de 20 000 F. La société des téléphériques prendra donc l'emprunt à sa charge. Le conseil accepte la participation de la Société.

EAU DE BOUCHANIERES:

M. RAVEL avait convié M. RAYBAUD, ingénieur à venir exposer le projet.

Celui-ci explique pourquoi le premier projet d'un montant de 50 000,00 F est abandonné: projet qui ne donnait pas entièrement satisfaction et montant pas assez important pour obtenir une subvention.

nouveau projet: montant 150 000,00 F environ dont 40% de l'Etat et 40% du Département. M. FEA est désigné pour les travaux car il consent un prix très bas. MM BAUDIN, ROUBIN et GRAILLE assisteront le maire pour la dévolution.

Comme pour les V.V.F., M. GIRIBONE demande si la canalisation qui alimentera le quartier du Sueil sera suffisante pour les constructions à venir, et également pour l'arrosage des jardins, car une fois que l'eau coulera, les habitants arroseront sûrement leurs jardins.

On lui répond qu'à l'heure actuelle il y a très peu de maison et que le débit sera suffisant.

M. GIRIBONE répond que gouverner c'est prévoir et qu'il ne faudrait pas que dans quelques années il faille encore revoir ce problème, prévoir une canalisation plus grosse coûterait moins cher à la commune que refaire des travaux dans quelques années.

DENEIGEMENT: MONTANT 20 000,00 F. La commune a été informée qu'elle touchera 3 000,00 F de subvention soit 15% du total, M. RAVEL F. va écrire à la Préfecture pour savoir comment il faut faire pour en obtenir le versement.

14 JUILLET: Il est prévu le dépôt d'une gerbe, un concours de boules et un bal.

M. GIRIBONE soulève le problème de la déviation.

Réponse de M. BRUN Roger: " Il faut conserver les traditions "

PERMIS DE CONSTRUIRE: M. GIRIBONE demande que les permis de construire soient soumis au Conseil municipal, M. RAVEL F. répond: " c'est l'affaire du Maire, le registre des demandes peut être consulté à la mairie. "

ROLE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT:

Rôle de l'eau total: 60 650,00 F; assainissement total: 31 742,40 F

Ces rôles tiennent compte d'une augmentation de 6,5% prévue dans le budget 78 (budget que nous n'avons pas approuvé)

EAU:	assainissement:
abonnement simple 82,50 F	68,00 F
poste supplémentaire 50,00 F	40,80 F
W.C. 50,00 F	40,80 F
lavoir buanderie 50,00 F	40,80 F
chambres hôtel 50,00 F	40,80 F
cabinet toilette 50,00 F	40,80 F
comptoir 82,50 F	68,00 F
vivier 82,50 F	68,00 F

° M. GIRIBONE fait remarquer que le Conseil avait décidé lors du vote de ces rôles pour 77 qu'un nouveau système de recouvrement serait mis en place.

° On lui répond que c'est très bien ainsi et qu'il y a pas lieu de changer.

° Voilà une promesse et une décision du Conseil qui n'est pas tenue, une de plus!

PATURAGE VILLEPLANE: Renouvellement du bail à M. DENOY: I 200,00 F.

° M. RAVEL F. fait remarquer qu'il n'y a qu'un habitant qui se plaint des béliers et qu'en conséquence il convient de renouveler le bail. M. GIRIBONE fait remarquer le changement d'attitude de M. RAVEL. Ière réunion à ce sujet: il faut augmenter le bail, si M. DENOY n'est pas content on trouvera un autre berger....

° Notre groupe propose de la modération dans l'augmentation afin de ne pas provoquer le départ de M. DENOY.

° 2ème réunion à ce sujet: M. RAVEL F. dit que tout le monde se plaint des béliers, y compris l'Equipement pour les pierres sur la route. Il faut faire partir M. DENOY. Notre groupe prêche encore la modération et propose de fixer un nombre limite pour les béliers et de prévoir la résiliation du bail dans le cas de non respect.

° 3ème réunion: Il n'y a plus qu'un seul habitant qui se plaint: M. DENOY restera.

° Nos lecteurs jugeront d'eux-mêmes. Ces différentes attitudes ne seraient-elles pas facilement expliquées par la réélection de M. BRUN Roger: il ne fallait pas perdre de voix sur Villeplane!

VENTE DU TRIPORTEUR: La commune a reçu une offre de 500,00 F pour le rachat du triporteur du ramassage des ordures ménagères. Le conseil laisse le Maire traiter cette affaire.

ATTENTION: Les lignes écrites *en italique* et précédées du signe ° ne sont pas écrites dans le registre des délibérations: ce sont des "oublis" de la secrétaire de séance. A moins que cela ne soit que pure invention de notre part! (sic)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 78

Tous les conseillers sont présents sauf M. GIRIBONE qui a donné procuration à M. GRAILLE René et M. PAZZI Bernard à M. RAVEL Jean-Paul.
Ont assisté à la réunion M. GINESY Conseiller général et Me DUMAS LAIROLLE, avocat.

M. RAVEL F. ouvre la séance en demandant une minute de silence en la mémoire du docteur Durandy, maire de Guillaumes, décédé.

AFFAIRE SOCIETE DES TELEPHERIQUES, DOSSIER HENNEBERT: (seul point à l'ordre du jour)

M. RAVEL F. informe le conseil que le tribunal administratif de Nice a rendu son jugement contre la Commune de Guillaumes. Ce jugement est relatif à une convention signée entre la société des téléphériques français, pour la construction d'une remontée à Valberg pour desservir la Croix du Sapet, avec la Commune de Guillaumes. M. GINESY dit que cela date de 46. Le procès dure depuis 63. L'avocat de la commune étant mort, c'est Me DUMAS LAIROLLE qui a pris la suite. M. CAPPELLETTI précise au cours de la discussion que les commerçants de Valberg avaient signé une pétition refusant la construction d'un SNACK au départ de cette remontée mécanique en projet. L'enquête d'utilité publique ayant émis un avis défavorable, ce projet n'a jamais vu le jour. C'est pour cela que la Société poursuit la Commune; commune qui vient donc d'être condamnée à payer 216 000,00 F plus les intérêts capitalisés et les frais d'expertises. Le conseil décide d'ester en justice devant le conseil d'état, Me DUMAS LAIROLLE défendra les intérêts de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES:

- eau des Gibertes: décompte définitif: 173 220,60 F
- pose des compteurs: décompte définitif des derniers travaux réalisés: 173 673,15 F
- déneigement des particuliers de Valberg: montant fixé par l'Equipement: 6 561,43 F.
- chemin de Villette et de Larton: coût des travaux réalisés: 24 997,30 F dont 8 750 F de subvention départementale.
- acquisition tenues des sapeurs: montant des achats: 14 737,55 F
- horloge de Bouchanières: la commune a reçu un don de 5 000,00 F du legs Corporandy.
- garage Mme BEAUX: Mme BEAUX a demandé le renouvellement du bail: 360,00 F
- assainissement quartier de PESSIGAUD: Suite à la demande des habitants de ce quartier, un projet d'assainissement sera demandé à la D.D.E.
- M. GRAILLE René demande l'installation de points lumineux à la Ribière et aux Caffans (souhait des habitants)
- M. TOCHE André demande alors des points lumineux aux Gibertes et Villeplane
- M. ROUBIN Elie demande aussi un point lumineux aux Enseignes.
- M. RAVEL Jean-Paul redemande que les Bars de la Place laisse un passage pour les piétons entre leurs tables pour éviter que ces derniers soient obligés de marcher sur la partie circulation.
- ° M. GRAILLE René a également demandé de revoir l'eau à la Ribière. Réponse: " s'il manque de l'eau c'est parce certains s'en servent pour l'arrosage"
- ° Il a demandé aussi si les entrepreneurs locaux peuvent être adjudicataires pour la construction du V.V.F. réponse: " trop gros travaux, ils n'auront pas le temps de les faire dans les temps demandés." Il demande que des lots soient prévus pour qu'ils se répartissent les travaux entre eux. Réponse: " on ne pense pas que cela soit faisable"
- ° Il demande également que la potence de l'éclairage public à Bouchanières dans la ruelle soit réparée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 78

Tous les conseillers sont présents sauf Mme GHIGO Colette qui a donné procuration à M. BAUDIN Robert. M. BRUN Roger est désigné comme secrétaire de séance.

Al'ordre du jour: implantation du four d'incinération, aménagement de la Mairie et Rôle des pâturages.

IMPLANTATION D'UN FOUR D'INCINÉRATION. TOURNANT DES FOUNTETTES:
VOIR ARTICLE SPECIAL

ROLE DES PATURAGES:

BREBIS LOCALES: 2,00 F; CHEVRE; 1,00 F

- Gaillarde. Clapette. Content pour BOYER Lucien: 2 200,00 F
- Raton. Anguilliers pour RAVEL Jules (400 bêtes) 2 200,00 F
- Colombier. Gambert. Poma. Gounier. pré Rond (I 000 bêtes) 3 500,00 F
- Rages. Anguilliers sud. pour DIGEL Jacques I 100,00 F
- Porte des Dames. Fraccia. Cabanes. Taille pour LIONS Fernand 2 500,00 F

Bouchanières:

	locales	étrangères	chèvres	total
BOYER Lucien	150	2 200	II	2511,00 F
BOYER Jean	100			200,00 F
TOCHE Noël	280			560,00 F
VILLON Robert	280			560,00 F

La Collette. AME:

LIONS René	232	2 500	IO	2974,00 F
TOCHE Jean	250			500,00 F

St Brès:

BLANC Jules	150	3 500		3800,00 F
DIGEL Jacques	130	I 100		1360,00 F
RAVEL Jules	50	2 200		2300,00 F
SALICIS Ernest	93			186,00 F
RANCUREL Joseph	55			110,00 F

VILLETALÉ:

JUILLET Julien	122		7	251,00 F
----------------	-----	--	---	----------

Barels:

HUET Marie-Claire			II5	115,00 F
Total	1892	II 500	143	15427,00 F

Le rôle est voté par 12 voix, M. GIRIBONE S'abstient: il n'a aucune garantie qu'il donne satisfaction aux bergers et éleveurs.

Il rappelle à M. RAVEL F. qu'il avait promis une réunion des bergers et qu'elle n'a jamais eu lieu. M. RAVEL F. en promet une autre.

DÉLÉGUÉ AUX ÉLECTIONS CENTRES RÉGIONAUX DE LA PROPRIÉTÉE FORESTIÈRE:
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE M. RAVEL ANDRÉ

BAIL DENTISTE: Le conseil adopte 2 400,00 F par an.

Fonds scolaires départementaux:

Le Conseil demande une subvention pour le double vitrage à l'école.
devis établi par M. LAUGIER Jean-Louis: 5 821,20 F

CONSTRUCTION D'UN FOUR D'INCINERATION
pour le traitement des ordures ménagères

Tout le monde sera d'accord: les décharges sauvages ne sont pas des solutions valables. Conscients du problème, le traitement des ordures ménagères était inscrit dans notre programme municipal de 77, aussi lorsque M. GINESY a demandé l'adhésion de la Commune de Guillaume au S.I.E.T.O.M. (syndicat intercommunal d'enlèvement et traitement des ordures ménagères pour les communes de BEUIL et PEONE) nous avons donné notre accord immédiatement tout en sachant que notre groupe ne serait pas représenté et que notre avis ne serait jamais sollicité. Nous pensions quand même que les représentants choisis par M. RAVEL Francis défendraient les intérêts de Guillaume: il n'en est rien! Remarquons au passage que c'est M.GINESY qui a demandé à GUILLAUMES d'adhérer et non GUILLAUMES: pour ce qui est du "dynamisme" de M. RAVEL Francis, on repassera.....!

Sans que le Conseil Municipal de Guillaume soit tenu au courant de la moindre étude, le S.I.E.T.O.M. dépose un projet et une enquête d'utilité publique a été ouverte durant le mois de Juillet: il s'agissait d'émettre son avis sur le choix de l'emplacement d'un four d'incinération, l'emplacement proposé par le S.I.E.T.O.M. donc par les délégués de toutes les communes adhérentes (BEUIL, PEONE et GUILLAUMES) est le tournant des FONTIETTES, lieu actuel d'une décharge sauvage pour le village de VALBERG, sur le territoire de la commune de Guillaume.

Nous n'insisterons pas sur le fait que le cahier sur lequel les habitants pouvaient inscrire leurs remarques ait disparu avant la clôture de l'enquête: M. le commissaire enquêteur l'avait emporté par négligence!

L'enquête terminée, le Conseil Municipal devait se prononcer sur le choix de cet emplacement. Précisons que le jour du Conseil, il n'y avait plus aucun dossier et que M. RAVEL F., maire de Guillaume ne pouvait pas indiquer ce qui avait été mentionné dans le cahier puisqu'il avait disparu et que des plaignants avaient dû écrire directement au commissaire enquêteur. A sa connaissance il y avait des observations de M. GIRIBONE, de Mme SALVINI, de l'Association des propriétaires terriens et d'un Monsieur de Valberg; M. RAVEL Jean-Paul ayant écrit directement.

Disons tout de suite que la discussion qui a eu lieu lors du Conseil était inutile: M. RAVEL F. et son groupe savaient qu'ils voteraient "OUI" quels que soient nos arguments. Faut-il vous préciser que quelques jours avant le Conseil, M. GINESY avait réuni les membres du S.I.E.T.O.M. pour les " convaincre " que son choix, non seulement était le meilleur, mais qu'il était unique et irremplaçable: c'était celui-là ou rien! Ont été également invités à cette réunion, des personnes qui avaient manifesté oralement leur désaccord dans le village: pas question qu'un conseiller de la gauche puisse émettre un avis: nous ignorions tout de cette réunion, qui s'est tenue à Valberg comme il se doit!.

Notre groupe a donc exposé ses arguments pour rejeter cet emplacement: proximité de la route la plus fréquentée entre Guillaume et Valberg, utilisation d'un terrain loué par la commune à Mme SALVINI pour le dépôt de fuel, utilisation de la plate forme l'hiver pour les voitures pour mettre les chaînes, projet de la station de Barzès, gêne sur le plan esthétique, risque de pollution plus grave avec la fumée du four et les cendres qui remonteront sur la route.....

En conclusion nous pensons qu'un autre emplacement plus caché serait souhaitable. Réponse du groupe RAVEL: nous pensions comme vous mais si nous refusons cet emplacement, M. GINESY ne nous ramassera plus les ordures à Valberg et les histoires recommenceront comme au temps de M. DURANDY; si nous nous retirons du S.I.E.T.O.M., Beuil et Valberg feront quand même le four à cet endroit puisqu'ils louent le terrain à un privé, nous avons proposé un autre emplacement mais le rapport géologique est mauvais.....

L'EMPLACEMENT A ETE ACCEPTE PAR 8 VOIX ! Contre 5.

Cette affaire du FOUR D'INCINERATION est grave, elle permet de voir à quel point M. GINESY dirige actuellement GUILLAUMES. Conscients sans doute de leur asservissement, conscients de leur inutilité, nos délégués n'ont su se défendre qu'en disant: " Que voulez-vous, nous avons pris le train en marche, tout était déjà préparé, les travaux auraient dû déjà commencé, c'est l'adhésion de Guillaume qui provoque du retard..."

Nos lecteurs jugeront de la [REDACTED] de tels arguments! La défense des intérêts de Guillaume est inexistante: on OBEIT A M. GINESY!

A titre de renseignements, nous publions un extrait d'une brochure éditée par la CIPALM (cellule d'intervention contre la pollution dans les Alpes-Matitimes) créée en 1972 sur proposition de M. le Préfet, par le Conseil Général des A.M. Voici le texte:

DECHARGES COMMUNALES ET DECHARGES SAUVAGES:

En ce qui concerne les ordures ménagères courantes, la CIPALM a procédé dans toutes les communes du département à un recensement des besoins et des moyens existant pour le ramassage et le traitement.

En liaison étroite avec les services spécialisés de la Direction départementale de l'Équipement, de la Direction départementale de l'Agriculture, de la Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, de l'O.N.F. et bien entendu des collectivités locales intéressées, elle a été amenée à donner son avis et à participer activement aux groupes de travail chargés de promouvoir des solutions pour ces problèmes.

Tout spécialement pour les communes du moyen et haut pays du département, peu peuplées, des groupements en syndicats intercommunaux pour le ramassage et le traitement de ces ordures sont étudiés de manière à obtenir les coûts les plus faibles possibles. Les solutions techniques sont nombreuses pour ce qui est du traitement des ordures: four, broyeur, décharge compactée, compostage, etc..., et le choix doit faire l'objet d'études détaillées.

Parmi toutes ces solutions le souci majeur de la CIPALM est de proposer une solution convenant à chaque cas, dans l'optique de la moindre pollution. Elle s'emploie de par sa structure à étudier des techniques, à provoquer des consultations dans ce domaine et à jouer en définitive parmi les parties intéressées, son rôle de coordination et d'animation.....

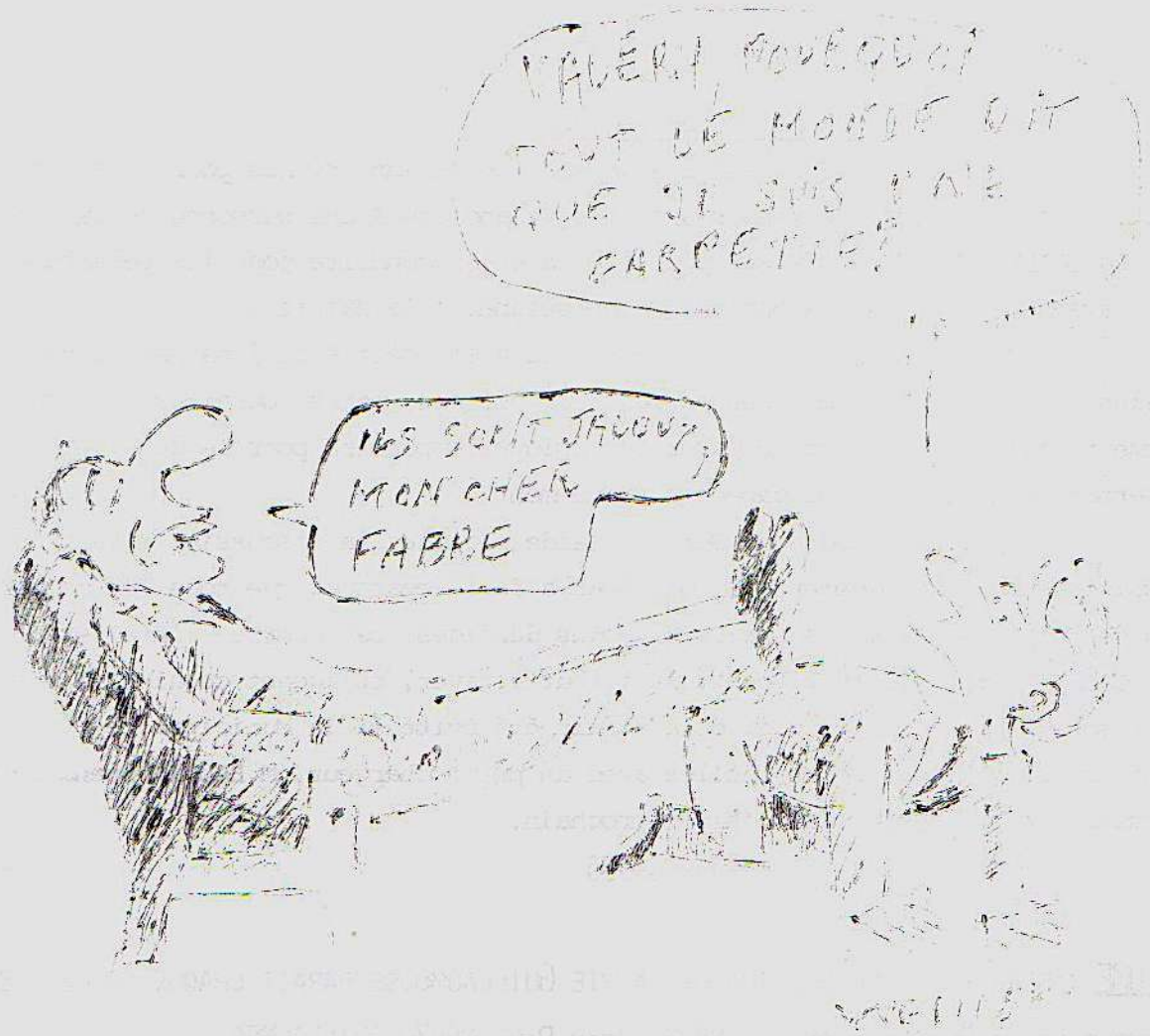
La CIPALM est à la disposition des Maires et de leur municipalité pour les conseiller et les aider dans ce domaine.

Ne sommes-nous pas en droit de demander si la CIPALM a fait une étude? Pourquoi est-ce le procédé du four qui a été choisi? Quels autres emplacements ont-ils été proposés? Où sont les rapports géologiques correspondants? Le Conseil municipal n'a vu aucune étude, aucun projet, le projet déposé pour l'enquête d'utilité publique était même différent des documents utilisés lors de la réunion du S.I.E.T.O.M. à Valberg: nos délégués ont vu le four, aussi joli qu'un chalet (avec une cheminée de 12 m !), nous autres nous n'avons rien vu!

A les écouter, c'est très beau, ça ne pollue pas, alors pourquoi ne pas le construire à VALBERG? le plus près possible du lieu où le tonnage des ordures est le plus important pour réduire les frais de ramassage? Figurez-vous qu'à Valberg il défigurerait le paysage, il polluerait (tout comme sur la route de Calvi qui a été proposée pour un emplacement plus caché). NON, IL N'Y A QU'AU TOURNANT DES FONTETTES QUE LE FOUR NE POLLUE PAS ET QU'IL S'INTEGRE MERVEILLEUSEMENT DANS LE PAYSAGE puisque c'est M. GINESY qui l'a dit!

Nous avons demandé une contre expertise du rapport géologique de la route de Calvi et une étude pour le vallon des Eaux blanches: parions que rien ne sera fait. LE FOUR SERA CONSTRUIT EN PLEINE VUE, SUR LE BORD DU CD 28, au tournant des Fontettes. UN POINT C'EST TOUT!

Combien allons-nous payer de taxe d'enlèvement des ordures? Le S.I.E.T.O.M. et ses délégués n'en ont aucune idée: NOUS VERRONS BIEN QUAND LE FOUR FONCTIONNERA!



A QUELS PERSONNAGES DE NOTRE CANTON OU COMMUNE PENSEZ-VOUS EN REGARDANT CE DESSIN ?

Si vous pensez avoir trouvé, adressez-nous vos réponses. La première réponse juste que nous recevrons fera gagner à son auteur un abonnement gratuit au LUME.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Les membres du Bureau d'aide sociale se sont réunis pour voter le budget. Il a été décidé de verser une aide financière à une personne de la commune. La GRATUITE DES TRANSPORTS pour Nice a été reconduite pour les personnes âgées ayant de faibles ressources: se renseigner à la Mairie .

Sur la demande de M. GIRIBONE, il a été décidé de financer la pose de mains courantes dans les rues en pente du village, mains courantes particulièrement utiles l'hiver et de payer un employé temporaire pour le déneigement des personnes âgées ou handicapées physiquement.

Sortant du cadre du Bureau d'aide sociale, la discussion s'est poursuivie sur le déneigement. M. GIRIBONE a fait remarquer que tous les commerçants de la place avaient été plus ou moins déneigés, par contre l'atelier de M. GARENTE était resté bloqué durant tout l'hiver, obligeant celui-ci à transporter son matériel sur le dos: cela aurait été évité si la Municipalité avait accepté de faire dégager les ruelles avec un petit chargeur. M. BAUDIN prend acte et assure que cela sera fait l'hiver prochain.

§§§§§§§§§§

LOU LUME : BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE GUILLAUMOISE PARAIT CHAQUE TRIMESTRE,

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: M. RAVEL JEAN-PAUL 06470 GUILLAUMES

COMITÉ DE RÉDACTION: MM. GIRIBONE SYLVAIN, GRAILLE RENÉ, PAZZI BERNARD ET RAVEL ANDRÉ. (CONSEILLERS MUNICIPAUX)

ABONNEMENT: 4 NUMÉROS MINIMUM PAR AN : 20,00 F

ADRESSER LES VERSEMENTS À M. GIRIBONE C.C.P. 316 86 F MARSEILLE

§§§§§§§§§§

Le Directeur de la Publication informe tous les MAIRES du Canton que LOU LUME leur est ouvert s'ils désirent y insérer des articles. De même, tout article de particulier, d'association ou de parti politique sera publié à la condition que l'envoi ne soit pas anonyme.

§§§§§§§§§§

Le Directeur de la Publication tient à signaler qu'en cas d'erreur, d'omission ou de mauvaise interprétation, les personnes citées peuvent utiliser le droit de réponse.

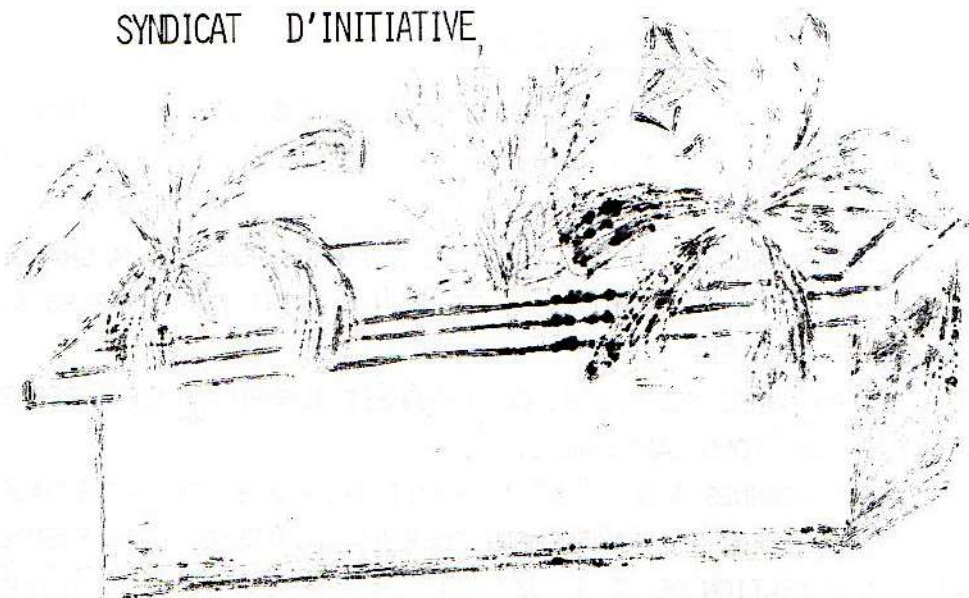
ETES-VOUS LUCIDE ?

Etre LUCIDE c'est VOIR, COMPRENDRE, RAISONNER CLAIREMENT. Alors l'êtes-vous ?
Pour le savoir, il vous suffit de répondre aux affirmations suivantes par VRAI
ou FAUX et de comptabiliser vos réponses.

- 1- LE NOMBRE DE PERSONNES À QUI M. GINESY NE DIT PLUS BONJOUR VA GRANDISSANT,
- 2- QUAND MME GHIGO, MM RAVEL F, BAUDIN R, ET BRUN R, SONT INTROUVABLES À GUILLAUMES
C'EST QU'ILS SE TROUVENT À VALBERG,
- 3- LE NOMBRE DE PERSONNES MÉDAILLÉES OU DIPLÔMÉES AUGMENTENT CONSIDÉRABLEMENT À
L'APPROCHE DES ÉLECTIONS CANTONALES,
- 4- SI TOUTES LES PERSONNES À QUI "ON" A PROMIS UNE PLACE ÉTAIENT EMBAUCHÉES,
LES EFFECTIFS SERAIENT INSTANTANÉMENT DOUBLÉS. (EQUIPEMENT PAR EXEMPLE)
- 5- LA DÉPARTEMENTALISATION DE LA N 202 ÉTAIT UN ARGUMENT CHOC DE M. GINESY
DANS SA CAMPAGNE POUR LES CANTONALES EN 73. LA RENATIONALISATION DE LA
D.2 202, SERA UN ARGUMENT CHOC POUR LA CAMPAGNE DE 79.
- 6- LA PARTIE LA PLUS COMIQUE DU DISCOURS DE M. GINESY POUR LE 15 AOÛT A ÉTÉ
CELLE SUR LE DYNAMISME DE M. RAVEL FRANCIS,
- 7- MM. BRUN ROGER ET BAUDIN ROBERT SONT CONTRE LE FOUR D'INCINÉRATION AU
TOURNANT DES FONTETTES, MAIS ILS VOTENT POUR,
- 8- M. GINESY TIENT COMPTE DE NOS OBSERVATIONS: PLUS DE CULOTTES COURTES, DE POETES,
DE CAMPO SANTO DANS SES DERNIERS DISCOURS,
- 9- M. GINESY COMMENCE À SE FAIRE CHAHUTER DURANT SES DISCOURS,
- 10- VOUS NE RENCONTREREZ JAMAIS UN ÉLU DE LA GAUCHE DU CONSEIL DE GUILLAUMES
À UNE RECEPTION OU REPAS OFFICIEL CAR ILS NE SONT JAMAIS INVITÉS,

Réponses: vous avez répondu 10 fois "VRAI": vous êtes très lucide. Bravo!
vous avez répondu 7-8-9 fois "VRAI": vous êtes lucide. C'est bien.
vous avez répondu 4-5-6 fois "VRAI": tout espoir n'est pas perdu.
vous le serez sans doute un jour. Ne faites pas persévérer.
vous avez répondu 1-2-3 fois "VRAI": faites un gros effort, êtes
vos collègues, ne suivez plus aveuglément.
vous avez répondu 10 fois "FAUX": votre cas est désespéré, nous ne
pouvons rien faire pour vous.

SYNDICAT D'INITIATIVE



Dans la cadre de l'embellissement du Village, les membres du Syndicat d'Initiative de Guillaumes ont décidé l'achat de jardinières en béton. II jardinières ont été achetées et mises en place: 4 pour le lavoir de l'Eglise, I pour se rendre à l'Eglise, 3 pour la Poste et 3 pour le Foyer Rural. Le S.I. adresse tous ses remerciements à M. COZZOLINO qui a bien voulu se charger de leur transport à Guillaumes, à M. GENIN qui a fourni la terre et à Mme JUILLET qui a offert le fumier.

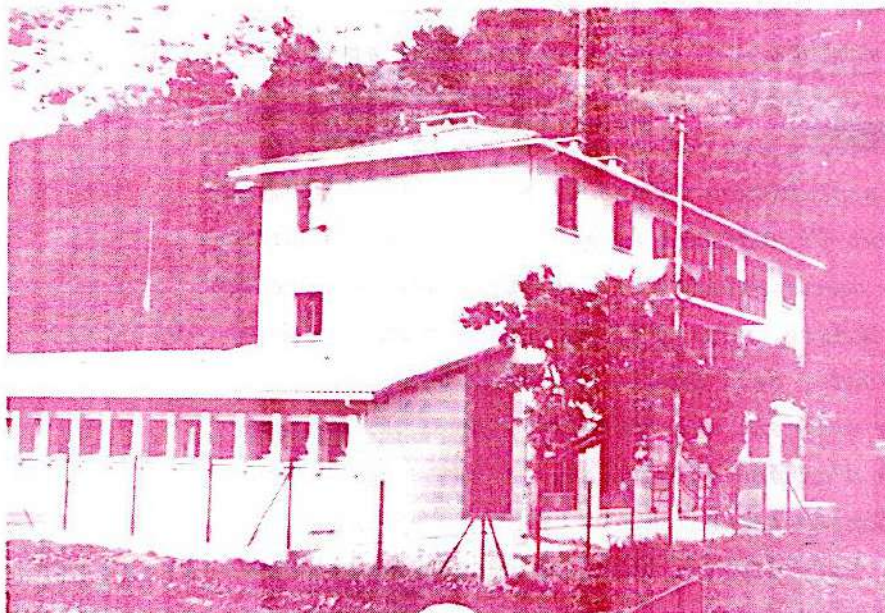
Cette initiative a été très bien accueillie, plusieurs personnes ayant demandé que cette mesure soit étendue. Le problème de l'arrosage reste cependant posé: les membres remercient les personnes qui ont, durant l'été, arrosé d'elles-mêmes les jardinières, même les enfants s'y sont mis. Aussi, pour l'an prochain, la plantation de plantes vivaces sera étudiée: le S.I. accepte toute suggestion à ce sujet.

Un nouveau dépliant touristique va être édité. Cette fois, outre SAUZE, figureront aussi les communes d'Entraunes et de St Martin d'Entraunes: leur Syndicat d'Initiative ayant répondu favorablement à la demande du S.I. de Guillaumes.

L'exposition organisée à l'occasion de la Journée des Villages Verts a été une réussite grâce aux exposants artisans mais aussi grâce à quelques Guillaumoises qui ont bien voulu exposer leurs objets personnels. Le compte-rendu de Nice-Matin a été bien incomplet à ce sujet.

A la demande du S.I. de SAUZE, une fête regroupant toutes les Communes du Canton sera sans doute organisée. Des contacts vont être pris pour cela par le S.I. de Guillaumes.

ET LA GENDARMERIE ?



1978, aura été l'année de l'aboutissement d'un vieux projet grâce à la tenacité du docteur Maurice DURANDY, maire de Guillaumes.

Le premier projet date en effet de 1961: il aura donc fallu 17 ans pour que les gendarmes de Guillaumes aient une caserne moderne avec les logements correspondants: c'est à la fin du mois de Juillet qu'ils en ont pris possession.

Les nouveaux locaux, vastes et fonctionnels leur permettront de travailler plus aisément.

La lecture de la presse locale montre que notre Brigade de chômage pas, elle est

à l'origine de plusieurs affaires judiciaires importantes tout comme, d'ailleurs, les autres brigades de la région: signe indiscutable de la recrudescence de la délinquance dans notre arrière-pays.

Depuis le début de l'année, nous avons compté pas loin d'une vingtaine d'arrestations: personnes prises en flagrant délit pour cambriolages, vols de voitures, utilisation de fausse monnaie, consommations dans les bars et restaurants avec refus de payer l'addition, viol, attentat aux mœurs, coups et blessures sur un gendarme, séjour clandestin en France, vol dans les tronc d'église...

Plusieurs arrestations sur mandat de justice ont été opérées. C'est d'ailleurs au cours de l'une d'entre elle que M. MIGNOTY, gendarme a été violemment frappé au visage, son agresseur prenant la fuite mais il était arrêté quelques heures plus tard.

Au début du mois d'août, c'est une voiture qui force un barrage: les gendarmes font usage de leurs armes et arrêtent les 3 occupants du véhicule volé après une nuit de recherches. Ces personnes en étaient à leur deuxième volée et avaient forcé 6 barrages de police et de gendarmerie. Vraiment l'idée reçue de dire que dans nos montagnes il ne se passe rien est à revoir! Bientôt, une brigade supplémentaire va s'installer dans la nouvelle caserne de Valberg, elle sera la bienvenue, nos populations se sentiront mieux protégées grâce à une surveillance encore plus efficace.

Nous souhaitons, bien sûr, que ce nouveau bâtiment à Guillaumes incite les gendarmes à rester chez nous et que les logements plaisent à leur épouse. Il aura coûté environ 1 600 000,00 F, nous écrivons environ car M. RAVEL Francis ne le sait pas lui-même (il n'a pas su le dire au conseil du 16 septembre).

Notre groupe tient à remercier l'entreprise Pratico qui a mené rondement les travaux, Mme NIEL.COTTON qui a accepté l'échange de parcelles car l'architecte avait prévu de construire un peu en dehors des terrains achetés par la Commune.....

M. GIRIBONE a demandé qu'après avoir sollicité l'accord de Mme DURANDY, M. RAVEL Francis devrait faire les démarches nécessaires pour baptiser cette caserne: caserne Maurice DURANDY, ou pour poser une plaque en souvenir de son promoteur. Tout cela, bien sûr, en plus de la plaque au jardin d'enfants. Proposition acceptée à l'unanimité.

A en croire certains, jamais au grand jamais, un COMITE DES FETES n'a été aussi soucieux du respect des Traditions que ce COMITE DES FETES de Guillaumes, dit permanent, où les membres sont nommés et non élus et qui se réunit en grand secret, tenant ses comptes jalousement gardés.

La grande affaire, bien sûr, est celle du Bal sur la Place de Provence, coutume abandonnée depuis plusieurs années du fait du refus préfectoral de couper la circulation. Faut-il vraiment se réjouir que cette autorisation soit accordée à la nouvelle municipalité ? Il serait grave de dire que la loi est différente suivant les Maires, nous préférons penser que du fait de la départementalisation de la route, cela devenait possible. Alors, ce Bal sur la place, est-ce vraiment une réussite ? Beaucoup de Guillaumoises se seront revus, bon nombre d'années en arrière, du temps où leurs jambes étaient plus solides pour danser les valse ou la polka et cette initiative leur aura fait plaisir. Mais depuis, bien des choses ont changé : la circulation est devenu beaucoup plus intense, d'autres Guillaumoises, plus jeunes, s'étaient habitués au Bal sur la place de la Poste, le Comité des Fêtes de l'époque décorait la place, l'enceinte du Bal était parfaitement délimitée avec des guirlandes de buis. Les anciens vous le diront : c'était mieux de leur temps. Quant à la déviation, s'il y a eu un progrès par rapport à l'an passé, elle n'en reste pas moins très dangereuse. Nous pensons que le Comité en a été conscient car il n'y a pas eu de Bal dans la journée au moment où la circulation est dense. Mais la tradition, c'est un bal, l'après-midi du 15 Août ! Alors, pour rétablir une tradition, on en supprime une autre. Pour nous, cela ne fait aucun doute : si nous étions responsable de l'organisation de la fête, nous la referions sur la place de la Poste.

Les traditions, c'est aussi un COMITE où les responsables donnent de leur personne : les employés communaux, du personnel de l'équipement avec véhicules et engins ont fait office de Comité. Où étaient donc tous les membres ? Certes, chaque année, municipalité et équipement ont fait un coup de main, mais de là à tout faire, il y a des limites que nous n'aurions jamais franchies.

Les traditions, c'est aussi les jeux : ball-trap, casse-bouteilles. L'innovation de la cible de l'an passé n'aura duré qu'un 15 Août. Y avait-il pénurie de membres ? Pourquoi le Comité n'a-t-il pas demandé au Foyer Rural ou au Syndicat d'Initiative de s'associer à l'organisation ? Y a-t-il eu des réunions publiques avec annonce dans la presse pour demander des bénévoles ?

Les traditions c'est aussi un Comité qui se charge de la buvette. La solution du Bal sur la Place a résolu le problème des responsables du Bar. Le manque à gagner a été compensé par une "taxe" réclamée aux commerçants directement ou non intéressés.

Les traditions c'est la BRAVADE... mais avec des fusils chargés à blanc. Comment expliquer la chute de la branche de platane devant l'orchestre?

Les traditions c'est aussi la BRAVADE aux ELUS... à tous les ELUS. L'an passé, le Comité a refusé de se rendre chez nous, faute de moyens de locomotion. " On fera ça tous ensemble sur la place" nous avait-on assuré. Quand nous avons appris qu'il y avait une exception pour Mme GHIGO, nous avons demandé que les Sapeurs se déplacent aussi chez nous: REFUSE " chez Mme GHIGO, on peut y aller à pied, chez vous, c'est trop loin, il faut un moyen de transport!".

Pourtant, cette année, deux d'entre nous ont quand même eu la courtoisie de se rendre chez Mme GHIGO. Il n'y a eu aucune démarche semblable en sens inverse: les ELUS de la GAUCHE n'ont pas droit aux honneurs.

Les traditions c'est que les Sapeurs ouvrent le Bal avec les demoiselles d'honneur, l'après midi-midi du 15 Août. Mais il n'y avait pas de Bal prévu dans le programme! alors on a quand même dansé, mais c'est Madame la Mairesse qui a ouvert la danse. ...Noblesse oblige....!

ALORS EST-CE VRAIMENT UN 15 AOUT RESPECTUEUX DES TRADITIONS ?

Nous avons plutôt entendu dire un 15 Août commercial.

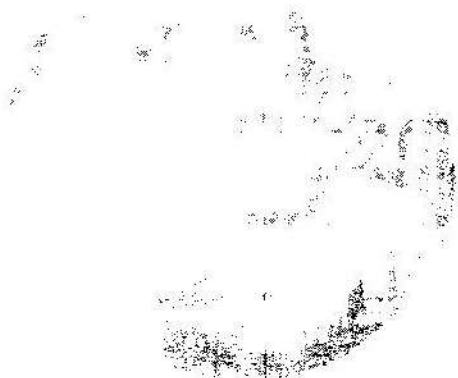
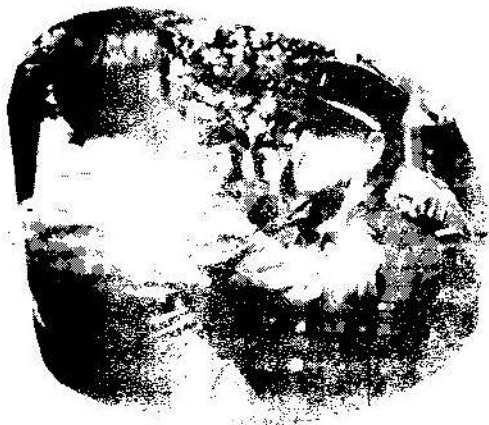
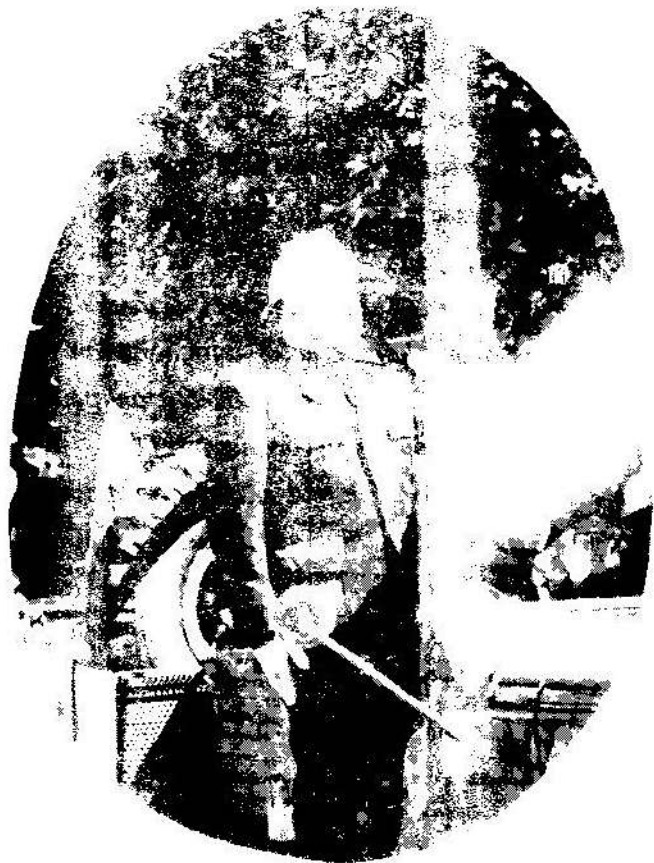
- installation de la fête et remise en ordre du village après la fête: gardes municipaux et Equipement donc COMITE INUTILE.
- buvette: les bars de la place donc COMITE INUTILE
- jeux inexistantes donc COMITE INUTILE
- frais d'organisation: -prélèvement d'une "taxe" sur les commerçants donc COMITE INUTILE.

-cocardes: les jeunes, demoiselles et garçons d'honneur ont eux maintenu les traditions. Nous leur disons de tout coeur Merci.

- Merci aux SAPEURS, qu'ils sachent pour les années à venir que nous sommes prêts pour les accueillir et que nous n'avons jamais refusé de les recevoir.
- Merci à M. GILLOUX Jeannot, le responsable des costumes d'époque
- Merci à M. PONS Clément pour les traditionnels mortaiërets.

Ce sont eux, jeunes, Sapeurs, M. GILLOUX, M. PONS qui maintiennent les traditions et ils le font quel que soit le COMITE.

Nous terminerons cet article en précisant que les épouses des Elus de la Gauche avaient confectionné des tartes déposées sur la table commune pour la Bravade. Pourquoi alors faire courir le bruit que nous n'avons rien préparé?



FETES AU VILLAGE

Depuis la parution de notre dernier numéro, de nombreuses manifestations ont eu lieu au village.

- Le Parti Communiste Français a organisé les réjouissances pour le 1er Mai: un Grand Bal et un Concours de boules, le tout accompagné de la vente du Muguet. La veille, Lucio FIORI, conseiller général, membre du bureau fédéral, avait tenu une réunion sur le résultat des élections législatives de mars.

- Pour Pentecôte, le Foyer Rural a organisé un Bal.

- A l'occasion de la création de l'association des anciens marins, Guillaumes a été le cadre de la JOURNEE DE LA MARINE avec fanfare et défilés.

- Dans le cadre de la Journée Nationale des Villages Verts, le Syndicat d'Initiative de Guillaumes a organisé une exposition artisanale dans la salle du Foyer Rural où se retrouvaient tous les participants d'un rallye surprise.

- La nouvelle association de boulistes a organisé différents concours qui connurent un grand succès.

- Le comité des Fêtes a été à l'honneur avec l'inauguration de la Flamme d'oblitération.

- Mais la Journée qui a sans doute touché le plus la population a été la journée des POMPIERS des différents centres de secours de notre Canton. Plusieurs pompiers ont été décorés en reconnaissance des services rendus. Il suffit de lire ce bref compte-rendu des interventions du centre de GUILLAUMES pour se rendre compte du mérite de tous ces bénévoles. A tous, LOU LUME leur dit BRAVO et MERCI.

jeudi 17 février 77: feu de broussailles à Daluis, quartier de la Faille

dimanche 20 février 77: secours routier avec transport de blessé C.D.29

lundi 21 mars 77: accident de travail, transport d'un blessé à Nice. St Martin d'Entraunes, les Filleuls

mardi 5 avril 77: feu de broussailles à St Martin d'Entraunes en direction de la cime de l'Aspre

samedi 25 juin 77: à Guillaumes, secours routier, transport d'un blessé à Nice

samedi 16 juillet 77: à Entraunes, secours en montagne, transport d'un blessé à Nice.

dimanche 24 juillet 77: Colonie St Pierre d'Arène, à Guillaumes, transport d'un blessé à Nice.

samedi 6 Août 77: accident de la route à Péone C.D.29; transport d'un blessé à Nice.

samedi 20 Août 77: recherches nocturnes d'un enfant handicapé de la colonie de Pessigaud

mardi 23 août 77: à Guillaumes, chute sur la voie publique, transport du blessé à Nice

mercredi 24 Août 77: accident de montagne à Entraunes-Esteng: transport par hélicoptère

mercredi 26 octobre 77: enlèvement d'une dépouille mortelle après décès sur la voie publique, route de Bantes. Villeneuve d'Entraunes.

dimanche 4 décembre 77: feu de cheminée au village de Villeneuve d'Entraunes

vendredi 30 décembre 77: feu de broussailles au Liouc. Daluis.

QUATORZE PETITS GUILLAUMOIS A CHAMONIX

La quasi totalité de la classe de M. GIRIBONE a participé à un voyage éducatif à CHAMONIX; voyage organisé par le comité d'accueil de l'enseignement public.

Le trajet GUILLAUMES-NICE s'est effectué avec le car de ramassage scolaire de la commune de Péone mis gracieusement à la disposition de l'école par M. GINESY, maire de Péone que tous les enfants et M. GIRIBONE remercient pour ce geste.

Arrivés avec une confortable avance à Nice, ils eurent le temps de visiter la gare S.N.C.F. avant de s'installer dans le train-couchettes qui leur était réservé. Les wagons étant sonorisés, une douce musique arriva à calmer une excitation bien compréhensible. Ils se laissèrent alors volontiers glisser dans les bras de Morphée dans lesquels ils restèrent jusqu'à Saint Gervais-le-Fayet où ils eurent droit à un copieux petit déjeuner servi dans le train.

Là, un premier transbordement avait lieu pour prendre le petit train de CHAMONIX. Durant le trajet, tous les élèves commencèrent à apprécier et à admirer les paysages de la Haute Savoie: verts pâturages, forêts d'épicéas, chalets fleuris. Sans perdre une minute, ils s'engouffraient ensuite dans le célèbre train à crémaillère de MONTIENVERS qui les conduisit, après avoir franchi des rampes de 22%, dans ce haut lieu du tourisme: la mer de glace.

La grandeur du paysage les laissa bouche bée. Les appareils photographiques se mirent en marche pour ne plus s'arrêter de la journée: glaciers, aiguilles, crevasses, moraines, téléphérique. Tout y passa, y compris même la terrasse panoramique. Un seul gros regret, la grotte creusée dans le glacier était fermée. De retour à CHAMONIX avant midi, ils visitèrent le Musée Alpin avant de se rendre au restaurant de la Cité Scolaire.

Ragaillardis par les calories qu'ils venaient d'avalier, ils partirent à pied à la gare du téléphérique du BREVENT qu'ils prirent jusqu'à PLAN-PAZ. De là-haut, le massif du Mont BLANC et ses glaciers s'offraient à leurs yeux émerveillés. Malheureusement, le ciel nuageux et menaçant cachait les cimes des plus célèbres sommets des Alpes. La descente, véritable plongeon sur CHAMONIX les impressionna énormément.

Avant de rejoindre à nouveau la cité scolaire pour le dîner, ils envahirent les magasins de CHAMONIX après avoir jeté un œil rapide à l'église. Le choix des souvenirs et cadeaux fut difficile: c'est bien souvent le porte-monnaie qui emporta la décision.

Le retour à Saint Gervais se fit sous la pluie, mais tous les enfants étaient déjà bien installés dans le train.

Partis le lundi 12 juin au soir, ils rejoignaient NICE mercredi 14, au matin. Après un casse-croûte offert par la Coopérative scolaire de l'école, ils devaient prendre encore le petit train des pignes pour regagner Pont de Gueydan où le car de Péone les attendait pour les monter à GUILLAUMES.

L'école remercie encore M. GINESY, la Municipalité de GUILLAUMES qui a pris en charge un peu plus de 40% des frais. La coopérative scolaire, outre le casse-croûte, a offert le retour en micheline.

Un bien beau voyage qui a fait découvrir les Alpes du Nord à nos petits habitants des Alpes du Sud et qui restera gravé dans leur mémoire.

CINQUANTENAIRE DE L'U.S.E.P.

La classe des " grands" de l'école de Guillaumes a participé au grand rassemblement sportif qui s'est tenu à Nice, au Parc des Sports de l'Ouest le mardi 30 mai, à l'occasion du cinquantenaire de l'U.S.E.P.

Accompagnés de leur instituteur, M. GIRIBONE, les jeunes élèves ont voyagé à l'aller comme au retour, en car mis à la disposition de l'école par l'U.S.E.P. Cet après-midi de plein air leur a fait découvrir les magnifiques installations sportives du Parc des Sports, qui, par leur qualité, leur ont permis de battre tous leurs records.

saur en longueur : Jacqueline Magnan, Ange Bottin, Patrick Morin

Franck Pratico ont atteint 4 m. (à Guillaumes, 3m 3,2m seulement)

lancer de balles: Ange Bottin a réussi 37 m ce qui le classe parmi les meilleurs.

Course 50 m: Jacqueline Magnan a pulvérisé son record de Guillaumes mais a réalisé également une excellente performance: 7,7. Son temps a été annoncé par les haut-parleurs.

Les épreuves d'athlétisme terminées, nos écoliers affrontaient ceux de l'école de Falicon dans une rencontre amicale de football.

Le match se termina sur la victoire de l'équipe guillaumoise sur le score de 1 but à 0, but marqué par Jean-Marc Giribone grâce à une excellente passe de Franck Fournier.

Nos jeunes sportifs ont regagné GUILLAUMES, ravis de cette sortie qui a conforté leur goût du sport.

Les scolaires ont tenu à remercier M. COZZOLINO pour les rafraichissements et MM. MORIN, BAUDIN et MOUSSAOUI ainsi que Mme GARENTE qui s'étaient proposés de les conduire à Nice avec leur voiture personnelle, à défaut de car.

PREMIER TOURNOI AMICAL DE TENNIS

Grâce à l'initiative de quelques joueurs, un tournoi amical de tennis a été organisé les samedi 27 et dimanche 28 Août.

A leur demande, la Subdivision de l'Equipement de Guillaumes s'est chargée de réparer les plus gros défauts du court, qu'elle en soit chaleureusement remercier. Nos organisateurs bénévoles ont repeint les bandes blanches si bien que les tennismen ont évolué sur un court méconnaissable. M. LANCE prêtait son escabeau pour faire la chaise de l'arbitre: on s'est presque cru à WIMBLEDON!

Durant ces deux journées, les promeneurs de DELA le Var ont pu apprécier les qualités des joueurs et qui sait, peut-être, cela aura-t-il créer le désir de faire pareil? La finale a d'ailleurs attiré beaucoup de spectateurs.

M. LARIGNON, grand vainqueur se voyait remettre une coupe des mains de M. RAVEL F., maire de Guillaumes ainsi qu'une bouteille de champagne qui fut bue sur place entre tous les participants. MMOUSSAOUI et MONTANELLA, respectivement 2ème et 3ème étaient récompensés à leur tour. M. GIRIBONE récompensait Mme GOIRAN, Ière du classement féminin.

Une belle initiative qui, nous l'espérons sera renouveler l'an prochain.

§§§§§§§§§§§§§§§§

LE POINT sur les COURTS de TENNIS: Un court étant inutilisable, l'autre en mauvais état, la Municipalité a décidé de remédier à cet état de fait. Pour cela, elle avait fait établir un devis durant le printemps: 30 000,00 F pour un court en bitume. De l'avis général, cette solution n'est pas à retenir car le bitume supporte mal l'hiver et il faudrait recommencer les travaux tous les deux ou trois ans. M. GIRIBONE a contacté une maison spécialisée qui a envoyé un technicien à Guillaumes. Ce dernier a constaté l'état des terrains en présence de MM. BAUDIN et BRUN Roger. Il propose un revêtement spécial, garanti 5 ans, revêtement que les terrains d'Isola 2000, Chamonix et Auron. Afin d'obtenir une subvention, il avait été décidé de faire établir un devis pour la construction de 2 courts: remise en état de l'ancien et construction d'un neuf à côté: coût approximatif: 140 000,00 F. Un devis est certainement parvenu à la Mairie, le Conseil Municipal n'en a jamais été informé -

Le discours de M. GINESY pour le 15 Août, comme les paroles de M. RAVEL, le jour du tournoi, laissaient sous entendre qu'il existait un autre projet, aussi M. GIRIBONE a-t-il demandé des éclaircissements lors du conseil municipal de la fin Août. Il paraîtrait que les responsables du futur V.V.F. voudraient l'accès routier du village se fasse dans ce quartier et non par la route de Sauze: d'où la nécessité d'empiéter sur les courts qui seraient déplacés.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas de renseignements plus précis. Chacun pourra juger de la façon dont est gérée la Commune: tout se passe dans le dos des Conseillers, dans celui de notre groupe que des autres. Mais les autres nous ont répondu un jour: "nous, nous faisons confiance...!" De ne pas être au courant, cela ne les gêne pas plus que cela!

Cette situation est générale quel que soit le sujet: ils se désintéressent de tout. Guillaumes n'est pas administré par un Conseil de 13 conseillers, ni par un conseil de 8 d'ailleurs, Guillaumes est dirigé par M. GINESY, Roger, BAUDIN Robert et Mme GHIGO transmettent ses désirs, les autres votent aveuglément sans se poser la moindre question.

§§§§§§§§§§§§§§§§

LE JUDO AU FOYER RURAL : C'EST REPARTI !



à gauche: M. GIRIBONE, debout: Mlle LELIEVRE C.N. et M. LABBE C.N. 2ème dan.

Le 25 juin, le club de JUDO du Foyer a reçu la visite de Mlle Carole LEMIEVRE ceinture noire et de M. Jean LABBE, professeur de Judo, ceinture noire 2ème dan, assistant de maître Roméo DEGIONNINI, ceinture noire 6ème, tous deux de passage à Guillaumes. Durant deux heures, démonstrations et mises en application se sont succédé, à la plus grande satisfaction des jeunes judokas guillaumoises.

La séance de travail terminée, Mlle Carole LELIEVRE et M. Jean LABBE ont offert aux élèves et aux personnes présentes un véritable spectacle en faisant une démonstration de jiu-jitsu: attaques au sabre, au poignard, au pistolet, avec coups de poings.

le club de Judo est animé par M. BRUN Gilbert, ceinture marron et par M. GIRIBONE; les séances reprendront dès le mois d'Octobre.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec un membre du Foyer.

MARIAGES...NAISSANCES...DECES

LES MARIAGES: Nous sommes heureux de vous apprendre le mariage de:

- Mlle Michèle GHIBAUDO, fille de Mme Eliane GHIBAUDO, née Rossi et de M. Francis GHIBAUDO, des services techniques de Nice-Matin, petite fille de Mme Raoul ROSSI, avec M. Pierre BONFILS, fils de M. et Mme BONFILS André.
- Mlle Josiane CALEGARI, née PONS, et de feu M. Louis CALEGARI, avec M. Patrice GIORDANI, fils de M. et Mme GIORDANI de Nice.
- Mlle Catherine SCAPINO, fille de M. et Mme Robert SCAPINO, bijoutiers à Nice, avec M. Alain DEPO.
- Mlle Françoise REYNAUD, ingénieur, résident à Daluis avec M. Jean-Claude PATILLON, médecin à Nice.

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

LES NAISSANCES: Nous avons appris avec plaisir la naissance de:

- Noémie GARRON, 3ème enfant au foyer de Mme et M. Gérard GARRON médecin à Guillaumes;
- Christine MONTANELLA, premier enfant au foyer de Mme et M. André MONTANELLA, gendarme à Guillaumes;
- Cyrille PONS, premier enfant au foyer de Mme et M. PONS Raoul conducteur de travaux à Valberg. M. PONS Raoul est le fils de M. PONS César, adjoint au Maire de Chateauneuf. Mme PONS Noëlle est la fille de Mme et M. DAVID Henri, commerçants à Guillaumes;
- Roselyne RANCUREL, fille de Mme et M. RANCUREL Max agent de l'équipement à Guillaumes;
- Philippe AUBERT, troisième enfant au foyer de Mme et M. AUBERT Michel, conducteur de travaux à Guillaumes;
- Thomas VIDAL, premier enfant au foyer de Mme et M. Maurice VIDAL de Sauze;
- Alexandra NELLO, deuxième enfant au foyer de Mme et M. NELLO Louis, commandant de la brigade de gendarmerie de Guillaumes.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur et prospérité aux bébés. Félicitations aux Parents.

LES DECES:

C'est avec tristesse que nous apprenons les décès de:

- M. René BONNET, décédé dans sa 90ème année. Il repose dans le cimetière de Villeneuve auprès de son épouse Léonie DURANDY.
- M. Eugène MICHELSON, mort accidentellement. M. MICHELSON était propriétaire au quartier des Roberts, à Guillaumes.
- Mme Vve Julie CLARY de Péone
- Mme Henriette COSTE de St Martin d'Entraunes
- Mme Aurélie BEGNIS, née Gilloux, d'Esteng
- M. Nicolas Félix, frère de Mme Félicie RAVEL. Selon la volonté du défunt, l'inhumation a eu lieu dans le petit cimetière de Villetale.

A tous les parents, nous présentons nos plus sincères condoléances.

- Un enfant s'est blessé au Jardin d'enfants: dès le début de notre mandat nous avons demandé de revoir la sécurité des installations du jardin: RIEN N'A ÉTÉ FAIT.
- Le conseil avait été d'accord pour des travaux de protection contre la Barlatte au Clos d'Yon: non seulement ils n'ont pas été faits, mais il n'est plus envisagé de faire quelque chose dans les mois à venir.
- Il devait y avoir une réunion avec les bergers, l'an passé: elle n'a pas eu lieu. Cette année le rôle a de nouveau été établi sans réunion. Une autre réunion est encore promise. Pour Quand ? A quoi servirait-elle puisque le rôle a été fait ?
- C'est maintenant la Municipalité qui annonce les réunions du Conseil dans le Nice-Matin: félicitations.
- A quand le désenclavement de la ferme NICOLAS des Roberts ?
- Voilà au moins plus d'un an qu'il n'y a plus eu de réunion des commissions extra municipales. Vive la consultation et la concertation !
- Cela fait plusieurs fois que des lecteurs du LUME, après avoir lu les comptes-rendus des Conseils municipaux sont allés voir des représentants de la Municipalité pour se plaindre de ce qui était décidé. Il leur a été répondu chaque fois: " ILS N'ECRIVENT QUE DES C....." M. GIRIBONE a donc demandé à M. RAVEL Francis et aux autres conseillers de lui dire que ~~.....~~ publiées dans LOU LUME et de dire franchement s'ils avaient honte de leur décision. C'était au conseil du 16 septembre. Ils ont reconnu qu'il n'y avait pas d'erreurs dans les comptes-rendus. (cela ne les empêchera pas de redire la même chose quand ils liront ce petit paragraphe). La franchise.... ce n'est vraiment pas leur fort!
- D'Entraunes, nous avons appris le succès à l'agrégation de lettres modernes de Mlle Yvette BLANC, ancienne élève du lycée Masséna à Nice et de la Faculté de lettres de Nice. Mlle BLANC est actuellement professeur, titulaire du CAPES de lettres classiques au CES de Cannes-Ranguin. Elle est la fille du regretté M. BLANC E., instituteur à Entraunes et de Mme BENOIT G, issue d'une vieille famille entraunoise. Rappelons que l'an passé, c'était un autre jeune Entraunois, GILLOUX Michel qui réussissait le concours d'entrée à l'école Polytechnique. M. GILLOUX Michel est le fils de M. et Mme GILLOUX Louis. Félicitations à tous les deux. Qu'ils sachent que LOU LUME leur est ouvert s'ils veulent y faire publier des articles sur notre canton ou leur commune.

-comptes de la coopérative scolaire pour l'année 77-78:

dépenses: achats pour cessions:	2 887,90 F	recettes: produits cessions:	3 227,50
activités éducatives:	6 284,10 F	subventions	: 1 450,00
cotisations diverses:	60,00 F	cotisations	: 355,00
gestion	: 190,80 F	activités	: 4 324,00
TOTAL :	9 422,80 F	TOTAL :	9 356,50

DEFICIT: 66,30 F

excédent de l'année précédente: 113,41 F

AVOIR A LA RENTRÉE SCOLAIRE DE 78// 47,11 F

- voici la liste des permis de construire déposés en mairie depuis les élections municipales de 77.

8.3.77. M. BLANC Jules pour un hangar

12.7.77. Mme LAKSINE Laure pour des modifications extérieures

29.7.77. M. MICHELSON pour couverture de pergola existante

1.8.77. M. TOCHE André pour extension de construction existante

2.8.77. M. NICOLAS Marius pour surélévation et amélioration de maison existante (refusé)

2.8.77.S.C.I. Plaza Valberg pour ensemble immobilier

19.9.77. M. BAUDOIN Joseph pour modification de toiture

30.9.77. M. GEORGE René pour garage (refusé)

1.10.77. M. PICHE Emile pour extension de maison existante

10.10.77. M. CHEVEAU Marcel pour extension de maison existante

13.10.77. M. NANSOT Paul Henri pour construction de maison (refusé)

17.11.77. S.C.I. Valberg. Plaza pour ensemble immobilier

17.11.77. M. BRES Roger pour couverture terrasse de Bar (refusé)

21.1.78. M. PICHE Emile pour construction maison individuelle

9.2.78. M. NANSOT Paul Henri pour construction de maison

31.3.78. Direction Equipement pour modification de maison individuelle

15.4.78. M. LANCE Benoît dit Armand pour modification de maison existante

24.4.78 Mme LAKSINE Laure pour modification de maison existante

22.4.78. M.BrUN Roger pour modification de maison existante

27.4.78. M. GEORGE René pour construction garage et poulailler

8.5.78.M.BRES Roger pour couverture terrasse de bar

16. . 78. M. BAILLET pour construction de chalet

22.3.78M. RATTI Louis pour maison individuelle

22.7.78. Mme TASSAN Laurence pour extension

26.7.78. M. RANCUREL Joseph pour garage

31.7.78. Mme BLANC Rose pour extension maison individuelle

3.8.78. M. CALIEZ Georges pour abri de jardin

Suite au refus de sa demande de permis de construire, M. NICOLAS Marius a demandé et obtenu une dérogation.

.../...

